

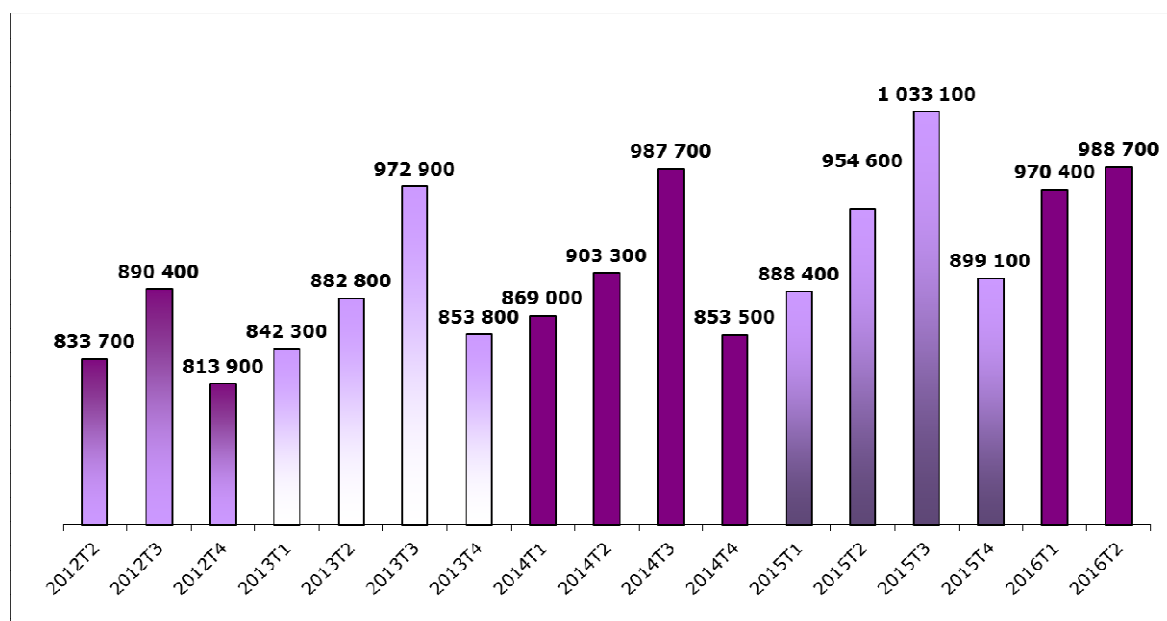
LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^{EME} TRIMESTRE 2016

Au cours du deuxième trimestre 2016, 988 700 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont repris un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 3,6% par rapport au deuxième trimestre 2015. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B est resté stable (+0,0%).

EVOLUTION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Au cours du deuxième trimestre 2016, 988 700 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, en hausse de 3,6% par rapport au deuxième trimestre 2015. Sur un an, cela représente 3,9 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est resté stable. Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

Graphique 1 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes, France entière

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 3 méthode).

Parmi les reprises d'emploi au 2^{ème} trimestre 2016, 169 800 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (cf. tableau 1). Ce nombre est en baisse de 0,9% sur un an, tout comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge (-6,3%). 667 400 reprises d'emploi concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+3,6% sur un an, contre -0,2% pour le nombre de demandeurs d'emploi), et 151 500 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+8,8%, contre +5,6% pour le nombre de demandeurs d'emploi). Au 2^{ème} trimestre 2016, 653 200 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+1,1%) et 335 500 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+8,8%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Tableau 1 : Nombre de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

	T2 2016	T2 2015	Evolution	Taux mensuel moyen* au T2 2016 (évolution par rapport à T2 2015)
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	988 700	954 600	3,6%	7,4% (+0,3 pt)
<i>dont demandeurs d'emploi</i>				
<i>de moins de 25 ans</i>	169 800	171 400	-0,9%	10,7% (+0,7 pt)
<i>de 25 à 49 ans</i>	667 400	644 000	3,6%	8,2% (+0,4 pt)
<i>de 50 ans ou plus</i>	151 500	139 200	8,8%	4,2% (+0,2 pt)
<i>depuis moins d'un an</i>	653 200	646 100	1,1%	8,6% (+0,4 pt)
<i>depuis un an ou plus</i>	335 500	308 500	8,8%	5,9% (+0,3 pt)
<i>hommes</i>	539 500	523 000	3,2%	8,0% (+0,4 pt)
<i>femmes</i>	449 200	431 600	4,1%	6,8% (+0,3 pt)
<i>manœuvres</i>	27 300	25 900	5,4%	5,8% (+0,4 pt)
<i>ouvriers spécialisés</i>	56 400	55 800	1,1%	6,8% (+0,4 pt)
<i>ouvriers qualifiés</i>	134 200	135 000	-0,6%	8,9% (+0,3 pt)
<i>employés non qualifiés</i>	171 200	158 900	7,7%	5,9% (+0,4 pt)
<i>employés qualifiés</i>	464 900	447 800	3,8%	7,9% (+0,3 pt)
<i>techniciens</i>	49 500	50 100	-1,2%	8,7% (+0,2 pt)
<i>agents de maîtrise</i>	26 100	25 500	2,4%	8,0% (+0,3 pt)
<i>cadres</i>	55 600	55 300	0,5%	7,1% (+0,1 pt)
<i>autres</i>	3 500	300	-	-

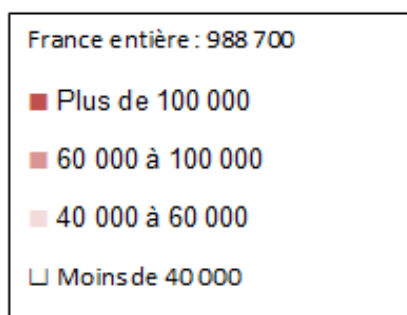
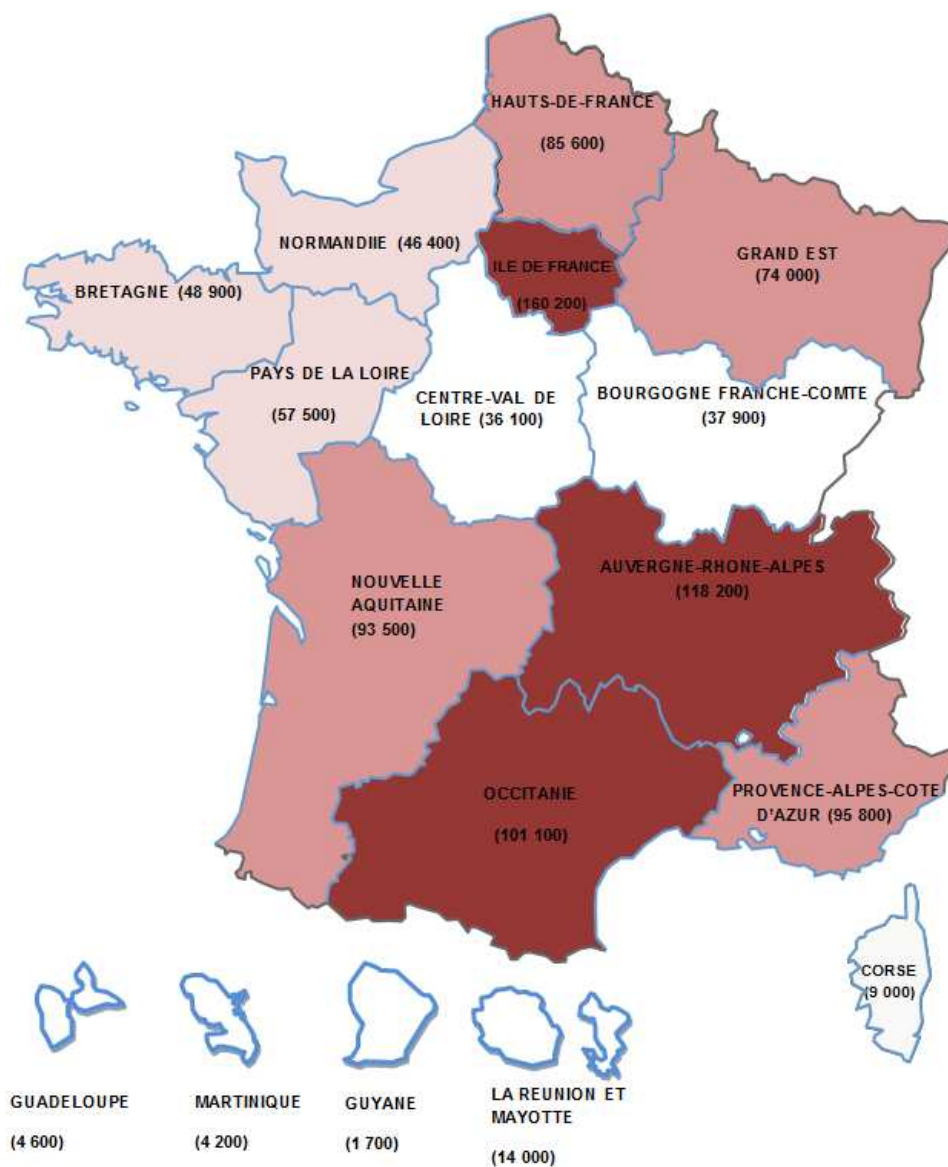
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acosse - CCMSA).
Données brutes, France entière

*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

LE NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU NIVEAU REGIONAL

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 2^{ème} trimestre 2016 sont l'Île de France, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie (cf. carte 1).

Carte 1 : Nombre de reprises d'emploi au 2^{ème} trimestre 2016 par région :

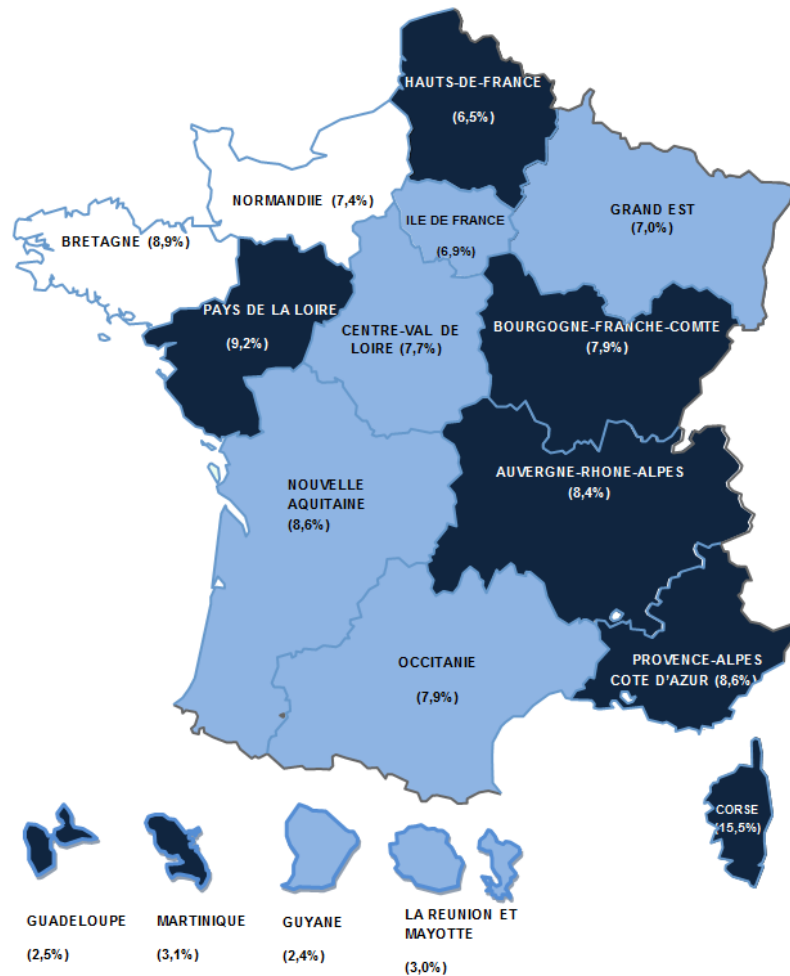


Cependant, ces trois régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 2^{ème} trimestre 2016 ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

Les régions Hauts-de-France, Bourgogne-France-Comté, Corse, PACA, Guadeloupe et Martinique connaissent les hausses de leur taux de reprise d'emploi les plus importantes entre le 2^{ème} trimestre 2015 et le 2^{ème} trimestre 2016 (hausse supérieure à 0,3 point ; cf. carte 2 et tableau 2 en annexe 1).

Carte 2 : Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 2^{ème} trimestre 2016



France entière : 7,4%

■ Hausse de plus de 0,27 point par rapport au T2 2015

■ Hausse de 0,15 à 0,27 point par rapport au T2 2015

□ Hausse de moins de 0,15 par rapport au T2 2015

David BUCHNER
Département Observatoire de l'emploi

ANNEXE 1 – REPARTITION REGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Tableau 2 : Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi au 2^{ème} trimestre 2015 et 2016

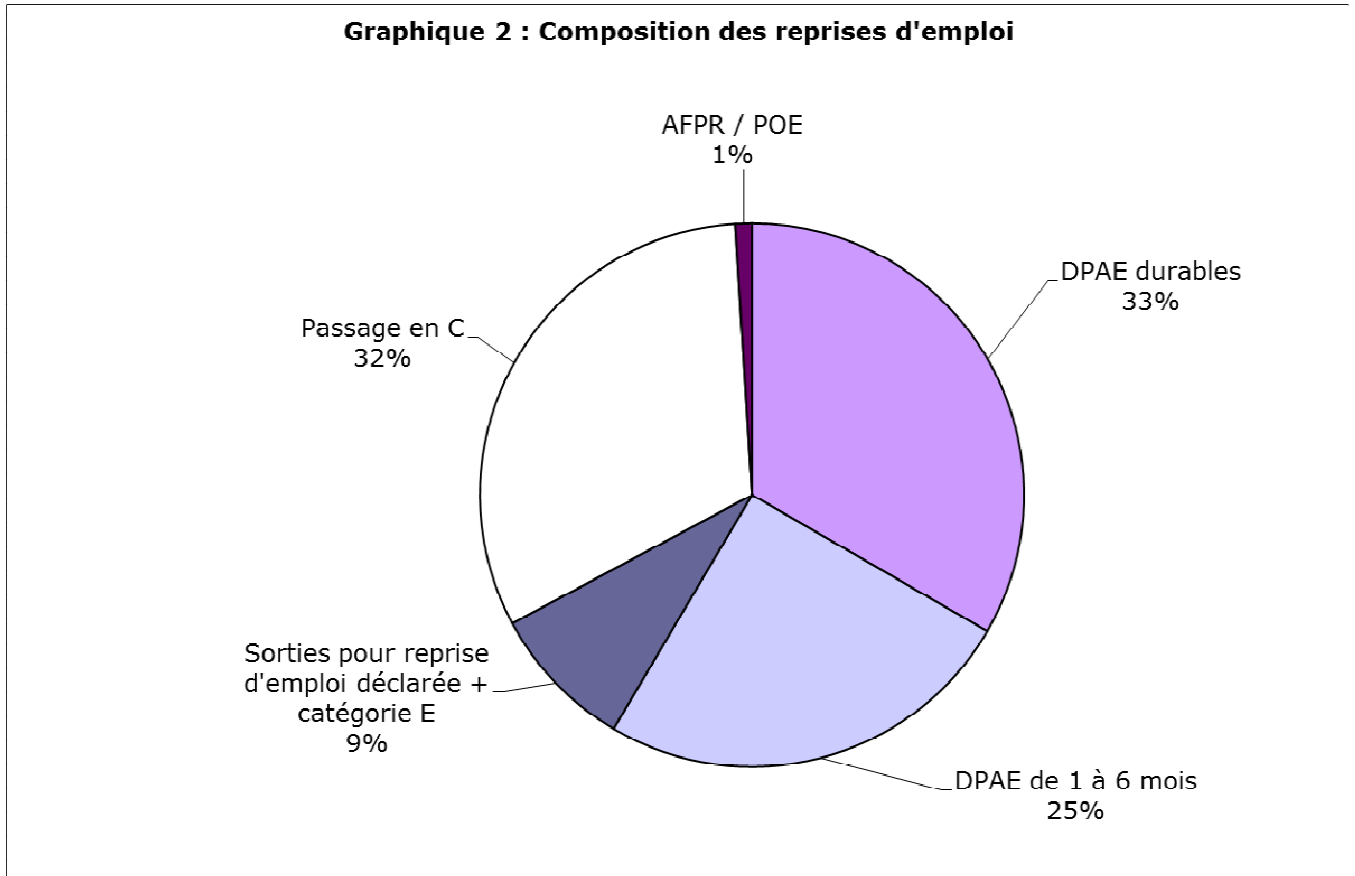
Région	2eme trimestre 2016			2eme trimestre 2015		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	8,4%	118 200	466 300	8,2%	113 200	462 100
Bourgogne-Franche-Comté	7,9%	37 900	159 700	7,6%	36 500	161 000
Bretagne	8,9%	48 900	183 400	8,8%	48 600	183 300
Centre-Val de Loire	7,7%	36 100	156 900	7,4%	34 800	155 800
Corse	15,5%	9 000	19 300	14,6%	8 500	19 400
Grand Est	7,0%	74 000	353 300	6,7%	72 000	357 600
Guadeloupe	2,5%	4 600	62 500	2,2%	4 200	64 700
Guyane	2,4%	1 700	23 600	2,2%	1 600	23 900
Hauts-de-France	6,5%	85 600	442 200	6,1%	81 200	445 700
Ile de France	6,9%	160 200	773 500	6,7%	153 900	766 500
La Reunion et Mayotte	3,0%	14 000	157 000	2,8%	13 000	156 100
Martinique	3,1%	4 200	45 800	2,8%	4 000	47 500
Normandie	7,4%	46 400	209 400	7,2%	45 400	208 800
Nouvelle Aquitaine	8,6%	93 500	364 500	8,4%	91 100	363 300
Occitanie	7,9%	101 100	429 200	7,6%	98 100	427 900
Pays de la Loire	9,2%	57 500	208 900	8,9%	56 200	211 400
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,6%	95 800	370 000	8,3%	92 200	368 700
National	7,4%	988 700	4 425 400	7,2%	954 600	4 423 600

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acosse - CCMSA).
Données brutes, France entière

ANNEXE 2 - COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi (cf. graphique 2).

Près de 32% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C¹, et environ 9% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E². Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (environ 1%).



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss - CCMSA).
Données brutes, France entière

¹ Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

² L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 3 - METHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/les-sortants-des-listes-de-pole-emploi-de-mars-2014-@/524/view-article-85584.html>).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public³. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B⁴ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁵

³ En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

⁴ Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

⁵ Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

- sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation